

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23.01.03 Convocation du 16.01.2003

Compte rendu affiché le 27 Janvier 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Remboursement Fournitures
et petit Equipement.**

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjointes,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER,
MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES,
MM. MACHURAT, BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés : M. MEYER par M. POINT - Mme ZULI par Mlle VEYRIER -
Mme DURAND par Mme PERRIN - Mlle MILLET par M. MACHURAT.

Absents excusés : Mme BERRA et M. FERNANDES.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué explique que le remboursement d'une somme de 156 Euros est sollicité au bénéfice du responsable du Service "Animation".

Il explique que cela correspond à des achats réalisés avant l'extension de la régie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant l'avance effectuée, sur ses deniers, par le responsable du Service animation de la commune, pour l'achat de matériels nécessaires à la collectivité,
- Considérant le caractère unique de la présente demande,
- Vu la procédure d'extension de régie actuellement en cours,
- Décide de procéder au règlement d'une somme de 156 € au profit du responsable du service "Animation",
- Précise que cette dépense sera prévue aux articles 60632 pour 111,37 € et 6068 pour 44,63 € du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 23 janvier 2003

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire :
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 18 Février 2003
- de la publication le 19 Février 2003
- Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 18 Février 2003